

# INFOS PARENTS

## Comment inscrire votre (vos) enfant(s) ?

Pour inscrire votre enfant à compter de la rentrée scolaire 2020, merci de me retourner :

☞ la fiche de renseignement complétée qui est encartée dans ce document, accompagnée des documents demandés :

☞ une copie du carnet de vaccination, obligatoire.

☞ l'attestation d'assurance scolaire/périscolaire à remettre à la rentrée ou l'envoyer par mail [francasmyon@orange.fr](mailto:francasmyon@orange.fr)

## Information pratique :

Merci de prévoir pour le premier jour d'accueil un nécessaire pour le brossage des dents (dentifrice, brosse à dents et gobelet hermétique, marqués au nom et prénom de votre (vos) enfant(s))



## CENTRE DE LOISIRS Periscolaire avec Restauration de MYON

Année Scolaire 2020/2021

**Groupement pédagogique de Myon :**  
Bartherans, Châtillon sur Lison,  
Cussey sur Lison, Echay, Goux-sous-  
Landet, Myon

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Marianne DELBECQUE

Tel : 03.81.63.70.80  
07.85.28.12.47

Mail : [francasmyon@orange.fr](mailto:francasmyon@orange.fr)

A l'initiative du Regroupement Pédagogique de MYON, l'Association des FRANCAS du DOUBS organise un **accueil de loisirs périscolaire avec restauration**, destiné aux enfants scolarisés dans les villages de MYON, ECHAY, BARTHERANS, CUSSEY sur LISON, CHATILLON sur LISON. Goux-sous-Landet.

### ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE AVEC RESTAURATION :

- \* *Accueil du matin* : de 7h30 à 8h30
- \* *Restauration scolaire* : de 12h00 à 14h00
- \* *Accueil du soir* : de 16h30 à 18h30
- \* : *horaires modulables suivant les inscriptions.*

### Les tarifs périscolaires :

**ATL** : Aides aux Temps Libres délivrées par la Caisse d'Allocations Familiales de BESANCON.

**NB** : toute heure commencée est due.

### REPARTITION DES TRANCHES

Tranche	1	2	3	4
Quotient Familiale	< 800	801 à 1 000	1 001 à 1 350	>1 350

Merci de communiquer à Marianne votre numéro d'allocataire CAF. Pour les familles dépendant de la **MSA**, merci de vous rapprocher de votre agence pour obtenir une attestation.

A défaut de ces informations, les tarifs appliqués seront ceux de la tranche 4.

### TARIFS DU 03 SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOUT 2019

	Heures de fonctionnement	Tranche 1 (ATL déduits)	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Accueil du matin	7h30 à 8h30	1,50€	2€	2,10€	2,20€
Accueil du midi (repas)	12h00 à 14h00	5€	6€	6,10€	6,20€
Accueil du soir 1h	16h30 à 17h30	1,50€	2€	2,10€	2,20€
Accueil du soir 2h	16h30 à 18h30	3€	4€	4,20€	4,40€

### MODE DE FREQUENTATION

#### REGULIERE PERMANENTE :

Votre enfant s'inscrit 4 jours par semaine au Restaurant Scolaire.

#### PARTIELLE PERMANENTE :

Votre enfant s'inscrit 1, 2 ou 3 fois par semaine aux jours arrêtés lors de l'inscription ou selon un planning spécifique établi chaque mois.

#### EXCEPTIONNELLE :

Votre enfant peut, **d'une façon ponctuelle, et à titre exceptionnel** (événements familiaux, hospitalisation des parents, rendez-vous ou autres...) prendre un repas au restaurant scolaire et/ou fréquenter l'accueil du matin ou du soir (prévenir la veille avant midi, le vendredi avant midi pour le lundi, sauf urgence).

### MODALITES DE PAIEMENT :

Les factures sont émises à terme échu et sont transmises aux familles.

**Seules seront déduites**, sur la facture du mois suivant, les absences supérieures à 48h, et déclarées au responsable.

#### Moyens de paiements acceptés :

✚ Par **chèque bancaire** à l'ordre des FRANCAS DU DOUBS

✚ En **espèces**,

✚ Par **virement bancaire**: en indiquant bien le nom sur l'ordre de virement  
Merci de vous adresser à la directrice qui vous transmettra un RIB.

✚ En chèque **CESU** (Chèque Emploi Service Universel)

Seules les heures de garde (matin et soir) pourront être réglées avec les chèques CESU.

**Ne procédez pas vous-même aux déductions sur vos factures !**

**Médicaments : ordonnance pour traitement médical**

